

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 4 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX DECEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Odile PILOZ, pouvoir à Mme Monique BOTTINI

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2025 - 12 - 127 / AFFAIRES FINANCIERES
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU STADE D'ATHLETISME DES TUILIERES
Approbation du nouveau plan de financement

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

La Mairie de Nyons a la volonté de s'équiper d'un stade d'athlétisme répondant aux besoins de la pratique pour des publics variés : enfants, collégiens, lycéens, adultes mais également organismes institutionnels tels que gendarmes, pompiers, etc... La création du stade est conforme aux prescriptions de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et se veut être un équipement simple, fonctionnel permettant la pratique de l'athlétisme pour tous.

Un bâtiment sera associé à l'aménagement pour les besoins d'accueil du public (sanitaires, douches, rangements, bureaux...) ainsi que pour les besoins fonctionnels en vue du classement départemental de l'installation au niveau de la Fédération Française d'Athlétisme.

Pour cette opération, le plan de financement prévu par la délibération du 6 novembre 2024 N° 2024-11-92 doit être modifié pour les raisons suivantes :

- La demande de DETR en 2025 a été refusée et peut être représentée en 2026.
- La participation du département est répartie sur deux exercices à concurrence de 150 000 € en 2025 et 250 000 € en 2026.

La participation de la Région est pour le moment nulle.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2025

Le nouveau plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT EN HT

DEPENSES H.T.	RECETTES
<p>Coût de la Maîtrise d'œuvre et études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre : 88 950 € - Mission pré-étude, topographique : 2 530 € - Mission pré-étude géotechnique : 4 900 € - Contrôle technique : 6 664 € - SPS : 3 395 € <p style="text-align: right;">Soit 106 439 €</p> <p>Coût des Travaux :</p> <p>Aménagement piste d'athlétisme et équipements : Lot 11 VRD/stade : 1 215 206 € (avec option + PSE)</p> <p>Locaux constructifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 Gros-Œuvre : 118 000 € - Lot 2 Etanchéité : 25 315 € - Lot 3 Enduits de Façades : 8 500 € - Lot 4 Cloisons – Doublages : 16 116 € - Lot 5 Carrelage - Faïences : 30 470 € - Lot 6 Serrurerie – Métallerie : 32 148 € - Lot 7 Menuiseries Int & Ext : 17 906 € - Lot 8 Peinture-Nettoyage : 4 121 € - Lot 9 Electricité CFO/CFA : 29 316 € - Lot 10 Plomberie – CVC : 43 417 € <p>Eclairage sportif et extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet définitif SDED 95 000 € <p style="text-align: right;">Soit 1 635 515 €</p> <p style="text-align: right;">1 741 954 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DETR / DSIL 2026 (25%) : 435 488 € - Région Auvergne-Rhône-Alpes 0 € - Département (23%) : 400 000 €[*] Dont Bonification PVD [*]-Année 2025 : 150 000 € -Année 2026 : 250 000 € (prévision) - Agence Nationale du Sport, dispositif « équipements structurants 2024-2026 (6%) : 100 000 € - Autofinancement Ville de Nyons (46%) : 806 466 € <p style="text-align: right;">1 741 954 €</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- D'APPROUVER cette nouvelle demande de subvention :
 - DETR /DSIL pour l'année 2026 auprès des services de l'Etat.
 - auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour 2026.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 6 novembre 2024 N° 2024-11-92.

Roger VIARSAC
 Secrétaire de séance



Pierre COMBES
 Maire de NYONS

